



Planning alors que je ne suis plus salarié

Par **takaz73**, le **12/07/2014** à **06:01**

Bonjour,

J'ai reçu le planning du mois de juillet de mon ancien employeur le 11 juillet, alors que j'avais été licencié au 15 juin 2014.

Sur ce planning il est écrit chaque jour : en arrêt maladie.
Je comprend qu'il est erreur.

Cependant puis demander la totalité des heures écrites sur ce planning légalement? : 51h22.

Merci de votre réponse

Cordialement,

Par **P.M.**, le **12/07/2014** à **13:03**

Bonjour,

Je ne vois pas comment vous pourriez demander le paiement d'heures non effectuées alors qu'en plus vous n'êtes plus sous contrat de travail...